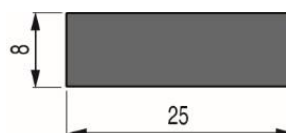
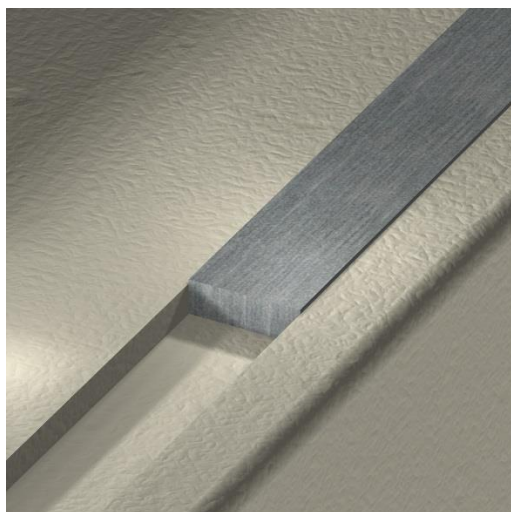


FT231 – STAIRLAM - Insert antidérapant**Descriptif**

Insert antidérapant pour nez de marche et circulations.

Sécurise les escaliers et les circulations en réduisant les risques de glissade.

Pose encastrée, dans une rainure prévue à cet effet.

Convient aussi pour la préfabrication béton.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur et en extérieur.

Trafic intense.

Matières

- Base élastomère et fibres minérale (silicate de calcium).
Matière similaire aux garnitures de frein.

Références

Couleur	Longueur	Référence
Noir	120 ±5 cm	25 50 060

Caractéristiques techniques

Caractéristiques produit	Valeur typique*
Résistance à la glissance	R11 Selon la norme DIN 51130 (juin 2004) – voir rapport d'essai du CSTB n° RE 09G-26021499/1

*Valeurs représentatives typiques, à ne pas utiliser en tant que spécifications

Mise en œuvre

- L'insert STAIRLAM doit être posé en saillie de 1 mm.
- Prévoir ou réaliser une rainure de 26 mm de largeur et de 7 mm de profondeur.
- Coller l'insert STAIRLAM dans cette rainure à l'aide d'une colle contact type **Scotch-Weld™ 847 réf. 14 09 900** (cf. § Options), en respectant scrupuleusement les recommandations du fabricant.

Options

Scotch-Weld™ 847

- Colle contact nitrile
- Pot de 1 L
- Réf. 14 09 900
- Voir FT n°497



Dinac est une marque déposée de la société Dinac

Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03